Lundi 20 Mars 1848. Prix : 15 Centimes. 1re Année. — N° 23.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL QUOTIDIEN.

Liberté. — Égalité. — Fraternité. — Justice. — Économie. — Ordre.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE BERGÈRE, N° 8.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris..................	30 fr.	16 fr.	9 fr.
Départements...........	36 »	19 »	11 »
Étranger...............	42 »	23 »	13 »

ADMINISTRATION ET RÉDACTION,
Rue Bergère, n° 8.
On reçoit les Annonces, d'après un tarif très-modéré, à l'*Agence universelle*, place de la Bourse, 12, et à l'Administration.

Le journal LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE paraît à 4 heures du soir, et donne, AVANT TOUS LES AUTRES JOURNAUX :

1° Les dernières nouvelles des départements et de l'étranger, arrivées à Paris le matin;

2° Les publications du Gouvernement provisoire et les nouvelles de Paris du jour même ;

3° La revue des journaux de Paris du matin;

4° Les derniers cours des bourses de l'étranger, et ceux de la bourse de Paris.

IL DONNE EN OUTRE :

5° Des nouvelles spéciales relatives aux chemins de fer, à leur mouvement et à leurs recettes;

6° Des feuilletons scientifiques et littéraires; des critiques des théâtres, le lendemain même des premières représentations, et des courriers de Paris;

7° Des annonces et programmes détaillés des spectacles, etc., etc.

Paris, 19 Mars.

Nous le disons à regret : aucune grande et salutaire mesure économique ou financière, aucune mesure qui puisse améliorer réellement, efficacement, la situation du pays, n'a encore été prise par le Gouvernement provisoire. Le lourd budget de la monarchie n'a pas même été entamé ; à l'exception de la liste civile, que le peuple lui-même avait supprimée le jour des barricades, toutes les dépenses anciennes ont été maintenues, et l'on en a créé, l'on en crée tous les jours de nouvelles. Si cela continue, si l'Assemblée nationale suit les traces du Gouvernement provisoire, le budget de la première année de la République sera plus lourd qu'aucun des budgets des régimes précédents. On objecte, à la vérité, que les circonstances sont difficiles, que la France traverse en ce moment une crise politique et sociale! Raison de plus, dirons-nous, pour diminuer les dépenses au lieu de les augmenter! Raison de plus pour soulager les contribuables au lieu de les grever davantage!

Mais, ajoute-t-on, vous en parlez à votre aise vous autres qui faites du gouvernement sur le papier! Si vous faisiez de la pratique, si vous aviez la main aux affaires, vous verriez que s'il est facile d'ajouter un chapitre au budget, il est, en revanche, fort difficile d'en supprimer un. Il y a sans doute beaucoup d'économies à faire; il y a en ce moment à rogner dans le lourd budget de la monarchie, mais par où commencer? Prenez tous les ministères les uns après les autres, et voyez si dans ce moment on peut, sans compromettre la plupart des services publics, retrancher quoi que ce soit à leurs budgets? Peut-on toucher, par exemple, aux ministères de la justice et des cultes, et de l'instruction publique? Il y aurait là, assurément de bonnes économies à faire; les cultes seuls nous coûtent 39 millions par an, et le budget de l'instruction publique s'élève à 18 millions; mais qui oserait porter la main sur les arches saintes de l'Université et du Concordat? Dans un moment où la tendance générale des esprits se dirige vers la concentration de toutes choses entre les mains de l'État, qui oserait rompre les liens qui attachent au pouvoir l'enseignement et le culte? Pourriez-vous toucher davantage aux ministères du commerce et des travaux publics? N'auriez-vous pas à craindre, si vous réduisiez brusquement les allocations de ces ministères, de porter la perturbation dans le travail de la nation? Quant aux départements de l'intérieur, des affaires étrangères et des finances, ils ne comportent que des économies de détail.

Restent les ministères de la guerre et de la marine. Ah! par exemple, ceux-ci sont énormes : le budget de la guerre s'élève à 305 millions, et celui de la marine à 120 millions; mais, dans la situation actuelle de l'Europe, pouvons-nous songer à diminuer notre effectif militaire? En agissant ainsi, ne compromettrions-nous pas la sécurité nationale, ne nous mettrions-nous pas à la merci de l'étranger?

Ainsi donc nulle part on ne peut trouver une économie à faire!

Voilà la conclusion à laquelle arrivent les hommes pratiques! Nous l'avouerons, ce n'est pas la nôtre! Nous pensons que le Gouvernement provisoire a grandement tort de respecter notre vieux budget comme s'il s'agissait d'un fétiche; nous pensons qu'au lieu de s'ingénier, comme le fait M. le ministre des finances, à augmenter les recettes, il ferait bien mieux de tailler dans le vif des dépenses. Il y a en ce moment deux budgets qui nous paraissent, quoi qu'on en dise, taillables à merci, nous voulons parler du budget des cultes et du budget de la guerre. Pourquoi ne supprimerait-on pas tout simplement le budget des cultes? Pourquoi le culte ne deviendrait-il pas un service privé comme aux États-Unis? Pourquoi ne laisserait-on pas aux populations le soin de salarier leurs prêtres? Dira-t-on qu'une semblable mesure indisposerait contre le pouvoir le clergé de France? Mais ce serait bien plutôt le contraire! Que veut le clergé? La liberté complète, la pleine indépendance de l'église? Or, le clergé est assez intelligent pour comprendre que cette liberté, cette indépendance, ne pourront lui être acquises aussi longtemps qu'il sera rattaché au pouvoir par une chaîne d'argent. En supprimant révolutionnairement le budget des cultes on diminuerait donc les charges du Trésor et on donnerait satisfaction à l'immense majorité du clergé de France. Ne serait-ce point là une grande, une admirable innovation à accomplir?

On pourrait donc faire sur cette branche des dépenses publiques une économie de 39 millions; on pourrait encore économiser 80 millions au moins sur le budget de la guerre. La monarchie nous a légué une armée permanente de plus de 300,000 hommes; à quoi, depuis dix-huit ans, a servi cette armée, qui a absorbé plusieurs milliards? Elle a servi d'abord, sinon à comprimer le pays, du moins à le menacer; elle a servi ensuite à conquérir l'Algérie. Nous ne discuterons pas aujourd'hui sur l'utilité de la conquête de l'Algérie, nous nous bornons à constater un fait, c'est que la guerre a cessé en Algérie, et par conséquent que l'on peut, sans inconvénient, y diminuer l'effectif militaire. Maintenant, l'armée servira-t-elle encore, sous la République, à comprimer ou à menacer l'intérieur? Non, à coup sûr! Déjà le peuple de Paris s'est énergiquement prononcé pour le renvoi des troupes; et nous pensons que le même sentiment ne tardera pas à se manifester dans les départements. La France est lasse de ces armées permanentes qui lui enlèvent le plus clair de son revenu et qui la menacent incessamment d'une dictature militaire! En présence de cette situation, n'y a-t-il pas lieu, nous le demandons, de réduire largement l'effectif de l'armée?

Redouterions-nous les hostilités de l'Europe? Mais quelle monarchie pourrait, sans commettre un acte de folie, nous déclarer la guerre? Les grandes puissances n'ont-elles pas bien assez d'occupations chez elles pour ne point songer à envahir notre territoire? D'ailleurs, alors même que nous n'aurions plus un seul soldat sous les armes, ne serions-nous pas assez forts pour repousser une invasion étrangère? Si une armée étrangère s'avisait de fouler le sol français, est-ce que des millions de citoyens ne se lèveraient pas en masse pour les repousser? Souvenons-nous des volontaires de 1792! Nous n'aurions pas alors, certes, besoin de la conscription pour recruter des défenseurs : tout Français serait soldat!

Ne craignons donc pas de tailler largement dans notre effectif militaire; ne craignons pas de réduire de 80 ou de 100 millions le budget de l'armée; au lieu de nous affaiblir, une semblable mesure nous fortifierait; elle nous fortifierait, en rassurant les contribuables, qu'épouvante aujourd'hui le fardeau sans cesse grossissant du budget; elle nous fortifierait encore, en prouvant à l'Europe que notre République peut se passer de l'appui de la force matérielle; qu'elle compte assez sur le bon vouloir et l'énergie des citoyens pour leur confier, au dedans le soin de la maintenir, et au dehors le soin de la défendre!

LES SOCIALISTES

On parle depuis quelques jours de certaines menées légitimistes; on suspecte à tort ou à raison la bonne foi des conservateurs ralliés; mais il est un ennemi beaucoup plus à craindre, et dont personne ne s'occupe. Nous voulons parler du socialisme. — Les socialistes, espèce dangereuse et remuante, se mêlent à tout, s'introduisent partout. C'est une véritable tache d'huile qui s'étend indéfiniment de Paris aux provinces les plus reculées; ou, si vous aimez mieux, une lèpre qui finira par ronger la société si vous ne l'arrêtez pas à temps.

Les socialistes se donnent des airs mystérieux et affairés qui imposent aux bonnes gens; ils se servent d'une langue impossible, argot pédantesque et bizarre qni rend leurs écrits inintelligibles. Leurs livres sont des grimoires et leurs écrivains des nécromans. Ils vous promettent tant de bonheur sur terre, et par des moyens si faciles, qu'il est impossible d'y résister. Le paradis de Mahomet n'est qu'une misérable hôtellerie à côté du phalanstère.

Nous passerions aux socialistes leurs théories étourdissantes, et nous laisserions au bon sens public le soin d'en faire justice, s'ils se bornaient à noircir les colonnes de *la Phalange* et de *la Démocratie pacifique*. Mais ils ne se contentent pas de si peu : ils accaparent le bureau des clubs, ils pérorent dans les corps-de-garde, dans les lieux de réunion, et, comme ils se plaisent à le dire eux-mêmes, jusque dans le sein des familles. Pour peu que cela continue, vous les verrez escalader les marches de l'Hôtel-de-Ville, pénétrer dans le Gouvernement, et promulguer des décrets qui plongeront la France et l'Europe entière dans une stupéfaction profonde.

Jusqu'à présent, Dieu merci, nous en sommes quittes pour des mots et des nuées de feuilles imprimées, circulaires, manifestes, etc., qu'ils répandent à foison, et dont le résultat est de provoquer l'ennui ou l'hilarité dans les lieux qui en sont infectés. On se demande seulement par quel secret les socialistes parviennent à payer ces énormes frais d'impressions; mais ils s'en acquittent au moyen de contributions qu'ils lèvent sur leurs affiliés. Il ne se passe guère de mois sans que le grand-prêtre du phalanstère en projet n'adresse à ses ouailles une homélie qui se termine invariablement par ces mots : « Il faut agir! agir! agir! De l'argent! de l'argent! toujours de l'argent! Compliments à tous! »

Une députation de l'Association pour la liberté des échanges s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville afin de réclamer la libre entrée des denrées alimentaires et des matières premières nécessaires à l'industrie. La députation a été reçue par M. Armand Marrast, qui lui a fait une réponse très sympathique, mais un peu vague. Nous apprenons aujourd'hui que cette question si importante de la libre entrée des subsistances vient d'être agitée à Marseille; une pétition signée par 800 portefaix marseillais a été adressée au Gouvernement provisoire. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Notre entrepôt ne contient plus que 360,000 hectolitres de blé. Or, cet approvisionnement, dont on prévoit déjà l'insuffisance en face des besoins qui se manifestent, ne saurait nous offrir des garanties de sécurité; car il nous met à la merci des éventualités de la prochaine récolte. Que cette récolte trompe nos espérances, qu'elle soit mauvaise, et nous nous trouverons encore, cette année, en proie à une crise de subsistance d'autant plus cruelle, qu'elle sera compliquée par les embarras qu'entraînera après elle la crise financière qui nous étreint en ce moment.

» La suppression de l'absurde système de l'échelle mobile aura pour résultat d'attirer dans notre bassin tous les chargements qui s'expédieront de la mer Noire, et de ranimer, comme par enchantement, l'activité commerciale de notre cité. Outre que cette mesure d'urgence permettrait à la population de manger le pain à meilleur marché, elle assurerait aussi du travail à de nombreux ouvriers qui ne vivent que par le mouvement de notre port.

» En tout temps, l'abolition de l'échelle mobile serait un grand avantage pour le pays, aujourd'hui elle serait un immense bienfait. »

Nous espérons que le Gouvernement n'hésitera pas davantage à accorder au peuple le bienfait de la subsistance à bon marché. C'est là une amélioration réelle, effective et immédiatement praticable; c'est de plus une amélioration que les gouvernements démocratiques n'ont jamais refusée aux peuples. La République française voudra-t-elle seule faire exception à la règle? voudra-t-elle conserver plus longtemps des tarifs qui ont pour résultat unique d'augmenter les rentes de quelques grands propriétaires territoriaux, aux dépens de la faim du peuple?

REVUE DES JOURNAUX.

Le National établit de la manière suivante les prochaines conséquences de notre nouvel ordre social, comparé à celui qui prévaut en Angleterre.

« Une réforme sociale s'opère, cela est vrai; mais qu'on ne s'effraie pas de ce mot. Une réforme sociale est dans ce moment un gage de sécurité, une garantie des intérêts. Si vous voulez vous en convaincre, considérez un pays où domine le régime contraire à toute réforme sociale, c'est-à-dire le régime des classes et des priviléges; considérez la malheureuse Irlande. Là, le privilége a produit ses funestes effets jusqu'à leurs dernières limites; et la mort par la faim y rentre dans les faits communs, comme la mort par telle ou telle maladie. Heureux pays, disait naguère un journal irlandais en parlant de la France, heureux pays que celui où le gouvernement s'occupe de donner du pain à ceux qui en manquent. Cette lamentable exclamation nous montre quel est l'état de l'Irlande. On ne s'occupe pas là de donner du pain à ceux qui en manquent; ou, pour mieux dire, ces nécessiteux sont tellement nombreux qu'aucun remède ne peut suffire à d'aussi grands maux. Quelle réforme sociale à faire, et qu'est la nôtre à côté de celle-là!

» Cependant l'Irlande appartient au peuple anglais, le plus riche de tous les peuples. Son industrie et son commerce embrassent le monde, et les trésors de la terre entière y affluent. Ajoutez à cela la puissance colossale de l'empire britannique, les cent millions de sujets qu'il possède dans l'Inde, les nombreuses colonies qu'il a fondées, celles qu'il a enlevées aux états maritimes de l'Europe : eh bien! toutes ces richesses et toutes cette puissance sont si mal distribuées qu'elles n'empêchent pas l'Irlande d'être en proie à une famine perpétuelle. Ce n'est pas que manquent les institutions de charité : le peuple anglais est charitable, et il exerce avec constance et avec activité la philanthropie. Mais la philanthropie ne peut corriger un ordre social vicieux; et on a beau faire l'aumône, ce ne sont jamais que des miettes que l'on jette à une multitude affamée.

» D'ailleurs, de quel droit faire l'aumône? et n'y a-t-il pas dans ce seul mot une révoltante iniquité? L'aumône, la charité, qui ont joué un si grand rôle dans les institutions du passé, et qui ont été un correctif nécessaire, diminuent infiniment de valeur quand le gros de la population, s'élevant d'un degré, arrive à l'égalité de droits. Aujourd'hui, en France, et bientôt dans toute l'Europe, les classes laborieuses en sont à ce point que la société ne peut plus être pour elles une marâtre, et qu'elle doit devenir la mère commune de tous ses enfants. La taxe des pauvres, si impérieusement obligatoire en Angleterre, est à la fois le correctif très-insuffisant et le signe de l'immense inégalité des classes. Pour que tant de gens soient nécessiteux et affamés, combien faut-il que la richesse publique soit injustement répartie! Que d'oisivetés fastueuses à entretenir pour que d'innombrables familles succombent sous le faix du travail!

» Quelles que soient les difficultés du moment (et à vrai dire, il n'y en a qu'une pressante: la difficulté financière), qui ne comprend combien notre état social est meilleur que celui de l'Angleterre, et offre plus de garanties? L'Angleterre a beau mettre à contribution les marchés du monde, elle ne peut suffire à nourrir sa population affamée. Jusqu'à présent les choses se sont tenues en équilibre; mais c'est un équilibre instable. Quelque faibles et désarmées que soient les populations laborieuses de l'Angleterre et de l'Irlande, il arrivera un jour où il faudra compter avec elles, ne fût-ce que le jour où leur alimentation accablera les finances anglaises. Ce jour-là, quelle tâche laborieuse sera donnée à la société anglaise! La nôtre d'aujourd'hui n'est qu'un jeu en comparaison. Chez nous toutes déjà stable et garanti; rien n'est à partager; et, comme l'ont dit, dans une généreuse allocution, les compagnons maréchaux de la Guillotière, en un pays qui cherche des lois égales pour tous, et qui donne à tous le droit de suffrage, la discussion amélioratrice est ouverte, et la guerre des classes est finie. L'est-elle en Angleterre et en Irlande? Et qui pourrait dire au prix de quels sacrifices la fusion déjà opérée chez nous s'opérera chez nos voisins?»

La Réforme regarde comme certaine la prorogation par le Gouvernement provisoire des élections générales.

« Hier, dit-elle, le citoyen ministre de l'intérieur, dans sa harangue aux délégués, a ajourné la question en réservant la souveraineté des départements. Cette objection est décisive; car Paris n'est pas la France, et lorsqu'il s'agit d'un aussi grand intérêt que celui d'une constitution à fonder, la volonté générale doit rayonner de tous les points au centre. Mais le décret relatif aux élections de la garde nationale parisienne n'implique-t-elle pas, en fait, la prorogation des élections générales? Serait-il possible d'ouvrir ces grandes assemblées le 9, quand le premier mouvement ne serait pas fermé? D'un autre côté, les élections de Paris, qui, dans tous les temps et sous tous les régimes, ont exercé tant d'influence sur celles des départements, ces élections-mères ne doivent-elles pas commencer au lieu de suivre? Voudrait-on enlever à la Révolution sa plus forte propagande? Personne n'y songe, et le ministre de l'intérieur moins que tout autre; il est dès lors évident que les élections générales seront prorogées.

» Mais dans quelle mesure?

» Si le Gouvernement provisoire stipule un délai de deux mois, il ne commettra pas un attentat contre la souveraineté du peuple, dont l'exercice, pour un résultat heureux, veut des conditions préparées, comme toutes les puissances libres; mais il perdra le bénéfice d'une admirable situation révolutionnaire. L'émotion de la victoire sera tombée peut-être, et les intérêts qui redoutent la sainte passion des âmes, les intérêts, devenus courtois et philanthropes, auront plus facilement raison des électeurs nouveaux, travaillés par la séduction et par la faim!

» Voilà le danger. Quelques-uns nous promettent, il est vrai, d'organiser en deux mois une propagande et de faire l'éducation du peuple des campagnes; mais on ne change pas un monde, on ne transforme pas des millions d'ilotes isolés, en quelques lunes, et nous avons beaucoup plus de confiance dans l'explosion révolutionnaire qui vient d'agiter les palais et les chaumes jusqu'aux derniers pics des Pyrénées, que dans les préparations savantes de l'esprit et les prédications doctrinales.

» Ayons foi dans la Révolution, notre mère, et courons aux urnes, après avoir organisé les fêtes de la vie nouvelle et planté l'arbre de la liberté dans chaque village! L'instinct populaire est admirable de divination et d'énergie, quand il s'éveille sous un grand orage de liberté. Ne laissons point tomber les saintes ardeurs de ce puissant réveil, et plaçons notre urne derrière les barricades! Soyons révolutionnaires! »

Le Courrier français apprécie en ces termes la situation réciproque des deux principaux ministres de la République:

Il y a deux hommes importants à l'Hôtel-de-Ville, MM. Ledru-Rollin et Lamartine, qui, à la tête des départements vitaux de l'administration française, imposent tout à la fois aux deux seuls ennemis contre lesquels les nations ont à se défendre: l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans, les passions de l'intérieur et de l'étranger. Le peuple doit se pénétrer de la grandeur de la tâche qu'il a confiée à ces deux intelligences, et il doit désirer que ceux qui la remplissent avec patriotisme ne s'en dessaisissent pas.

On a parlé de désaccord dans les conseils du Gouvernement provisoire. Pourquoi l'harmonie cesserait-t-elle d'exister entre M. Lamartine et M. Ledru-Rollin? Leurs doctrines politiques impliqueraient-elles contradiction! N'y a-t-il pas identité parfaite dans la conduite qu'ils ont tenue à l'instant suprême où la chambre des députés expirait avec la monarchie? Ont-ils accepté la Révolution en y mettant des conditions divergentes? Veulent-ils, celui-ci moins que celui-là, le gouvernement du peuple par le peuple? L'auteur des *Girondins* serait-il réactionnaire? L'orateur loyal qui, jusqu'au 24 février, a réchauffé la gauche parlementaire de son éloquence patriotique, serait-il anarchiste?

Bruits vides de sens qui mourront dans l'absurde. Ces deux hommes sont éminemment utiles à la cause publique. Quand l'Assemblée nationale sera entrée en session; quand la tribune, ouvrant carrière à la discussion de la grande doctrine de la souveraineté, aura commencé l'instruction démocratique du pays; quand la France verra poindre la lumière qui doit, en l'éclairant, isoler la force nationale de l'institution gouvernementale, alors les hommes ne seront plus indispensables. Jusque-là, qu'ils restent! Ils le doivent à la République, ils le doivent à eux-mêmes!

Alexandre Dumas est dépassé, vaincu, par le rédacteur en chef de *la Presse*. Depuis la révolution, M. Emile de Girardin applique au premier-Paris les procédés expéditifs du roman-feuilleton, et Dieu sait avec quel art l'homme aux idées tire parti de l'alinéa. En voici un exemple:

C'est là ce que nous disions depuis dix-sept ans.
C'est là ce que nous disions depuis dix-sept jours.
Le travail; l'armée.
Il décrète.
Vous avez le droit et le devoir de nous sauver.
Sauvez-nous.
Ce sera votre honneur!
Vous le pouvez.
Eteindre la dette flottante.
Objections contre ce qui précède.
Nous répondons.
Dans six mois cela sera impossible.
C'est ce qu'il importe de prévenir.
Comment?
Nous allons le dire:
En nous demandant notre argent.
Les rentes 3 °/₀ serviraient aux payements.
En ce temps moins on dort mieux on vaut!!!!!
(*Premier-Paris de* la Presse *du 17 mars.*)

On lit dans le *National*:

« Un nombre considérable de citoyens offre au Gouvernement de s'imposer extraordinairement pour alléger le fardeau du Trésor. C'est là admirablement comprendre et accomplir les devoirs commandés par les circonstances. La population parisienne, toujours digne d'elle-même, toujours égale aux exigences des nécessités qui se présentent, sait toujours avoir la vertu de la situation. Après avoir vaincu, il fallait aider à organiser; après l'héroïsme, il fallait la confiance; c'est la tâche dont elle s'acquitte maintenant, à l'admiration de tous ceux qui assistent à ce beau spectacle, et à la prochaine imitation, nous l'espérons, du reste du pays. Les services rendus ne sont pour elle qu'un droit à en rendre de nouveaux, touchante simonie d'un dévouement qui se paye lui-même d'un sacrifice par un sacrifice!

» La presse tout entière ne saurait trop applaudir à cet entraînement enthousiaste qui pousse la population aux sacrifices comme une autre ardeur la poussait naguère au combat, et qui fait succéder le patriotisme du crédit au patriotisme du courage. Répétons-le sans cesse à ces généreux citoyens, ce glorieux denier dont chacun d'eux contribue au rétablissement de la confiance, ils le placent à usure, non seulement en ordre, en liberté, mais encore en reconnaissance nationale, car cette reconnaissance ne leur fera pas défaut. Déjà le Gouvernement provisoire, organe en cela des sentiments du pays lui-même, a exprimé tout ce que lui inspirait de gratitude ce patriotique désintéressement. Le maire de Paris a écrit à tous les maires d'arrondissement une circulaire qui les invite à ouvrir dans leurs mairies respectives un bureau de recette où les contributions libres et spontanées de tous les citoyens pourront être journellement opérées sous un contrôle vigilant. Cette mesure permettra de régulariser un mouvement qui, par la noble contagion de l'exemple, tend chaque jour à s'universaliser. Chacun est citoyen; chacun a sa dette à payer; chacun la paiera, petite ou grande, et la patrie aura une égale reconnaissance pour tous. »

ACTES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT.

Le Gouvernement provisoire,

Vu la lettre du 29 février dernier, par laquelle le maire de Bourbon-Vendée (département de la Vendée) demande que cette ville reprenne son nom de Napoléon;

Considérant que ce vœu se recommande par des souvenirs glorieux,

Arrête:

La ville de Bourbon-Vendée portera désormais le nom de *Napoléon-Vendée*.

Fait à Paris, le 18 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire arrête:

1° Les musées du Louvre, du Luxembourg, de Versailles, les galeries des anciennes résidences royales et palais du Gouvernement, sont distraits de l'administration de la liste civile pour rentrer dans les attributions du ministre de l'intérieur.

2° Le ministre de l'intérieur fera rechercher les objets d'art appartenant à l'État qui auraient été déplacés et qui se trouveraient compris indûment dans le domaine privé, ainsi que ceux qui se trouveraient dans les établissements publics quels qu'ils soient.

3° Les trois manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais rentrent dans le département de l'agriculture et du commerce.

Le Gouvernement provisoire décrète:

Un monument sera élevé au maréchal Ney sur le lieu même où il a été fusillé.

Fait en conseil de gouvernement le 18 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

Le membre du Gouvernement provisoire de la République, ministre de la justice, vient de recevoir l'adhésion de la cour d'appel de Bastia, qui complète la liste de toutes les cours d'appel de la République.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Gouvernement provisoire au peuple de Paris.

Citoyens,

Le Gouvernement provisoire croit de son devoir de vous remercier de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle.

Proclamé, pour ainsi dire, sous le feu du combat et dans le premier moment de la victoire, le Gouvernement provisoire a vu hier ses pouvoirs confirmés par deux cent mille citoyens, organisés comme une armée, marchant avec le calme de la puissance, et qui, par leurs acclamations, ont apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain.

Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation, si régulière et si bien ordonnée, que vous aviez été courageux sur vos barricades.

Notre désir, notre intérêt, notre vœu le plus cher, c'est de faire entrer dans les cadres de la garde nationale cette population vigoureuse dont les instincts d'ordre et d'organisation se sont produits hier avec un ensemble qui fait notre orgueil.

Le Gouvernement provisoire veut que tous les citoyens exercent leurs droits, que la garde nationale ne soit pas seulement en principe, mais en fait, le peuple armé.

Déjà le nombre des gardes nationaux, qui était, au 1er février, de cinquante-six mille sept cent cinquante et un, forme aujourd'hui un effectif de cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf.

Quels hommes, quels partis seraient assez insensés pour espérer de faire prévaloir des idées à jamais ruinées, en présence de cette force démocratique, qui, établie d'abord dans la capitale, le sera bientôt dans tous les départements.

Le Gouvernement provisoire, qui a voulu donner aux citoyens le temps nécessaire pour se faire inscrire sur les listes électorales, veut aussi que les citoyens puissent se réunir, s'entendre, discuter les candidatures et arrêter le choix de tous les officiers. Ce désir, qui nous a été exprimé par la population, nous semble d'autant plus raisonnable, qu'avec un effectif presque quadruplé, il n'y aurait pas d'élections sincères sans une discussion complète de tous les candidats nouveaux.

C'est pour cela que nous prolongeons jusqu'au 5 avril prochain les élections de la garde nationale.

Le Gouvernement provisoire accomplit son devoir! citoyens, c'est à vous à faire le vôtre. Organisez vos candidatures sans perdre de temps; songez dès aujourd'hui à vos choix pour l'Assemblée nationale; préparez-vous par une attention virile à l'exercice sérieux de vos droits; comprenez combien il importe à la patrie que les gardes civiques reçoivent un complet développement; comprenez combien il est nécessaire que la puissance provisoire du Gouvernement soit remise aux représentants du peuple librement discutés, librement choisis par lui. Prouvez par votre activité que vous avez, non pas seulement le sentiment de votre souveraineté, mais que vous en possédez l'intelligence. Conservez ce calme, cette union qui ont donné à tous vos mouvements un si noble caractère. Portez enfin dans les opérations électorales cet accord, cet ensemble dont votre manifestation d'hier a été un si touchant symbole.

Encore une fois, le Gouvernement provisoire vous en remercie.

Les Membres du Gouvernement provisoire.

EFFECTIF DES LÉGIONS DE PARIS AU 18 MARS 1848.

LÉGIONS.	EFFECTIF au 1er FÉVRIER.	INSCRITS du 1er FÉV. AU 18 MARS.	TOTAL.
1re	4,599	10,000	14,599
2e	7,605	7,395	15,000
3e	5,082	2,918	8,000
4e	3,978	8,053	12,031
5e	4,753	15,230	19,983
6e	6,230	21,910	28,140
7e	4,743	12,604	17,347
8e	4,901	15,199	20,100
9e	2,382	6,413	8,795
10e	5,406	4,997	10,403
11e	3,954	13,320	17,274
12e	3,118	15,509	18,627
	56,751	133,548	190,299

Le Gouvernement provisoire,

Vu l'effectif des citoyens inscrits sur les contrôles nouveaux de la garde nationale,

Arrête:

Les élections de la garde nationale de Paris et la banlieue commenceront le 5 avril prochain.

Une dépêche de Berlin, du 14 mars, annonce que l'empereur de Russie a déclaré de la manière la plus positive qu'il s'abstiendrait également de toute intervention dans les affaires de la France, tant que la France elle-même n'attaquerait pas les territoires étrangers. (*Communiqué.*)

L'ambassadeur d'Angleterre ayant demandé des explications amicales sur le fait d'un drapeau irlandais présenté hier par la députation irlandaise à l'Hôtel-de-Ville, le ministre des affaires étrangères lui a répondu que la France ne reconnaissait d'autre drapeau national en Angleterre que celui des trois royaumes-unis; il a ajouté qu'en répondant aux Irlandais il ne s'était servi d'aucune expression qui ne fût conforme à cette pensée, tout en manifestant les sympathies de la France pour l'Irlande religieuse et libérale.

Une députation de l'Association pour la liberté des échanges s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville. M. Horace Say, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes:

« La révolution qui vient de s'accomplir doit tourner à l'avantage du peuple. Vous l'avez compris avec la France entière, et de là votre sollicitude pour les intérêts sacrés des travailleurs.

» Nous n'avons point à examiner l'ensemble des mesures que vous croirez devoir adopter pour remplir le grand objet commis à vos soins; mais il en est quelques-unes que nous prenons la liberté de vous recommander, parce qu'elles sont d'une réalisation facile, que les conséquences en seraient immédiates ou prochaines, et qu'elles sont conformes aux principes de la plus rigoureuse justice.

» Ce que nous vous demandons, c'est de vouloir bien abolir immédiatement, et d'urgence, les droits qui frappent à la frontière les principales denrées alimentaires, telles que le blé, le bétail et la viande fraîche ou salée, aussi bien que les matières premières, comme la houille, la fonte et le fer.

» Les droits de douane sur les denrées alimentaires constituent des priviléges au profit de quelques intérêts particuliers, priviléges établis sur ce qu'il y a de plus sacré, la nourriture du pauvre.

» Les droits perçus sur les principales matières premières sont une atteinte directe aux intérêts du travail que vous avez à cœur de favoriser.

» Un gouvernement issu du peuple ne peut, sans se trahir lui-même, maintenir un seul jour d'aussi monstrueux abus.

» Dans aucune république démocratique, dans aucun pays où la voix du peuple a pu se faire entendre, ni aux États-Unis, ni en Suisse, aucun droit n'a jamais été établi sur les denrées alimentaires ou sur les agents du travail. L'ancienne République française sut, comme toutes les autres, se préserver d'une telle erreur. Nous espérons, Messieurs, que, prévenant les desseins de la République nouvelle, vous suivrez dès aujourd'hui ces grands exemples. Vous le pouvez d'autant mieux, qu'en le faisant, vous n'excéderez pas la limite des pouvoirs que l'ancien gouvernement s'était attribués. »

M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, répond:

« Les vœux que vous apportez au Gouvernement provisoire sont inspirés par des sentiments dont nous apprécions la parfaite justesse. Vous avez depuis longtemps créé une association qui a pour but un très-bel idéal. Pour mon compte, j'appelle de tous mes vœux le moment où les peuples, ne formant plus qu'une grande famille, ne seront séparés par aucune barrière. C'est là une aspiration très-légitime; elle est un peu vaste; peut-être les événements ne permettront-ils pas de la réaliser de sitôt; mais je suis convaincu qu'en effet le devoir d'un gouvernement démocratique, c'est d'y marcher. Mais si nous quittons l'idéal pour rentrer dans les faits positifs, vous connaissez la situation très-difficile dans laquelle l'état des finances place aujourd'hui le Gouvernement provisoire; il n'a pas seulement à concilier des intérêts qui sont en lutte, il a surtout à suffire à des nécessités présentes et à des besoins qui n'attendent pas. Le plus léger trouble apporté aujourd'hui dans les questions de douane, et qui viendrait retentir immédiatement sur la situation du commerce tel qu'il est constitué, pourrait nous créer et créer à la France entière des embarras considérables. Nous faisons tous nos efforts pour que

les travailleurs puissent rentrer le plus tôt possible dans les ateliers qui leur ont été fermés; pour suppléer à l'insuffisance même du crédit privé, qui est profondément troublé à cette heure, nous avons créé des ateliers nationaux, nous donnons du travail autant que nous le pouvons aux ouvriers qui en demandent. Apporter dans ce moment d'une manière indirecte une perturbation nouvelle dans la situation des choses, ce serait de notre part prendre une responsabilité fort grave, et que nous sommes peu soucieux d'encourir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que notre sollicitude pour le peuple tout entier, pour améliorer sa condition, pour faire que sa nourriture soit à bon marché, que les objets de consommation qui lui sont nécessaires lui coûtent le moins cher possible, cette sollicitude est pour nous de tous les instants ; elle a présidé à toutes nos œuvres, elle est au fond de toutes nos préoccupations.

» Nous sommes convaincus que la société ne s'organisera d'une manière pacifique que lorsque tous ses enfants pourront trouver dans son sein, non seulement l'égalité et la liberté à laquelle ils ont droit, mais encore des conditions faciles d'alimentation et de bien-être. C'est là que nous tendons; ce sera le but de la grande rénovation qui se prépare.

» Provisoires comme nous le sommes, n'ayant qu'un pouvoir transitoire dû aux circonstances, il ne nous appartient pas de prendre des mesures qui troublent la situation actuelle du commerce et de l'industrie. Cependant je suis très-touché de cette considération qu'il y aurait dans la mesure que vous proposez, pour le peuple de Paris et pour les grands centres de consommation, une facilité nouvelle qui leur serait accordée pour les matières alimentaires. Si le Gouvernement provisoire pense qu'il a le pouvoir et l'autorité suffisante pour prendre des mesures de ce genre-là, je ne doute pas qu'il ne les prenne. Dans tous les cas, je lui soumettrai vos observations. »

Le club de la garde nationale a envoyé une députation au Gouvernement provisoire pour lui faire connaître son organisation et lui apporter son adhésion à la République.

Cette députation ayant été reçue par M. de Lamartine, M. Chambaud, président du club, a dit :

« Citoyens gouvernants, la mission que se donne le club de la garde nationale est d'appuyer de tout son pouvoir le Gouvernement provisoire et l'Assemblée nationale.

» Pas de liberté, pas d'égalité, pas de fraternité sans l'ordre, sans l'union de tous les citoyens; pas d'ordre, pas d'union possible, si une minorité, quel que soit son drapeau, pouvait violemment se substituer à la majorité.

» Le club de la garde nationale fera tous ses efforts pour maintenir l'union si nécessaire à la patrie; l'ordre sera assuré alors que tous comprendront bien qu'ils sont frères. Par mon organe, le club de la garde nationale vous assure de nouveau de tout son concours dans l'œuvre de la fondation de la République.

» Salut et fraternité! »

M. de Lamartine répond au nom du Gouvernement provisoire et remercie la députation des sentiments patriotiques qu'elle vient d'exprimer.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES.

Le comité central des élections générales aux comités électoraux républicains des départements.

Le comité central ne doute pas que votre département n'ait déjà organisé ses comités électoraux de chef-lieu d'arrondissement et de canton.

Il est de la plus grande urgence que vous adressiez au comité central la liste des candidats de votre département à l'Assemblée nationale, afin que nous la fassions parvenir en temps utile aux différents corps de l'armée. Les citoyens sous les drapeaux doivent voter le 25 de ce mois, il n'y a donc pas un jour à perdre si nous ne voulons pas que leurs 300,000 voix soient à peu près perdues.

Dans le cas où vous manqueriez de candidats offrant les garanties suffisantes, le comité central pourrait vous indiquer des citoyens dignes de compléter votre liste de candidats, autant par la pureté de leur caractère que par la solidité de leurs principes.

Nous vous remettons un exemplaire de notre manifeste, que vous pourrez faire réimprimer, répandre et afficher au besoin.

Citoyens, le salut de la République dépend des élections ; n'envoyons pas à l'Assemblée nationale de convertis du lendemain, mais des hommes connus pour leur dévouement constant à la cause démocratique.

Salut et fraternité.

Les membres du bureau présents,
RECURT, *président*, FOY, Achille DE VAULABELLE, Aug. OTT, J. MICHELET, CHEVALLON, PELVILAIN, Yvon VILLARCEAU, Ch.-Ant. TESTE, Ch. SÉDAIL, D'ALTON-SHÉE, F. ADAM, NARCY, FERET, DANGUY, A.-P. DUMESNIL-MICHELET, Philippe LEBAS.

Pour copie conforme,
Le secrétaire du comité,
Ph. LEBAS.

Le comité central des élections générales à tous les citoyens faisant partis de la garde nationale.

Citoyens,

Vous allez, dans quelques jours, faire un premier acte de souveraineté nationale. Vous allez nommer les chefs qui seront appelés à vous commander, lorsque vous aurez à remplir vos devoirs de citoyens armés pour la défense de la liberté et de l'ordre.

Pénétrés de l'importance des devoirs que vous impose la situation nouvelle de la patrie, vous refuserez vos suffrages à tous ceux dont le sincère dévouement aux principes républicains ne vous sera pas parfaitement démontré.

Choisissez donc de préférence des citoyens dont le nom puisse être offert comme le symbole des idées généreuses qui doivent prévaloir aujourd'hui. Choisissez-les surtout honnêtes et purs de tout antécédent fâcheux.

Quand vous aurez arrêté en séance préparatoire le choix de vos candidats, veuillez en faire part immédiatement au comité central des élections générales, et si vous avez besoin de renseignements pour éclairer vos choix, vous pouvez vous adressez à nous. Nous croyons être en position de vous seconder efficacement.

Ne voyez, citoyens, dans cette démarche, que le désir de concourir avec vous au bien public.

Signé, les membres du bureau présents :
(Suivent les signatures.)

Adresse du comité central au Gouvernement provisoire.

Citoyens membres du Gouvernement provisoire,

Le comité central des élections a l'honneur d'appeler votre attention sur une lacune qui subsiste dans le décret relatif aux élections générales.

Il peut arriver, et il arrivera certainement, qu'il y aura des élections doubles et même décuples. Ces élections multiples pouvant réduire considérablement le nombre des représentants, l'Assemblée nationale se trouverait ainsi incomplète au moment de sa réunion. Cette éventualité n'étant pas prévue par le décret, le comité a l'honneur de vous demander de combler cette lacune de la loi.

Sera-t-il décidé en principe que les électeurs, en même temps qu'ils nommeront leurs représentants, désigneront un certain nombre de suppléants, ainsi que cela eut lieu aux élections de la Convention nationale ?

Ou bien, les citoyens qui, sans avoir obtenu le nombre de voix nécessaire pour être nommés à la majorité relative, auront réuni le plus grand nombre de suffrages parmi les candidats non élus, et en outre le minimum de deux mille voix exigées par le décret, remplaceront-ils de droit les représentants qui auront opté pour un autre département ?

Veuillez, citoyens membres du Gouvernement provisoire, peser dans votre sagesse les mesures à prendre pour obvier aux inconvénients qui, dans cette question, pourraient naître du silence de la loi.

Salut et fraternité,
Les membres du bureau présents.
(Suivent les signatures.)

PROCLAMATIONS.

Le ministre de la guerre vient de recevoir la lettre suivante, qui lui est adressée par le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie :

« Oran, le 8 mars 1848.

» Monsieur le ministre,

» J'ai eu l'honneur de vous informer qu'au reçu du *Moniteur officiel* du 25 février dernier, j'avais pris le commandement de l'armée d'Afrique et le gouvernement de l'Algérie. Je pars cette nuit pour Alger, à bord du bateau à vapeur *le Véloce*. J'espère y être le 10, dans la matinée. Je vous écrirai pour vous rendre compte de la situation des provinces de l'Est, avec lesquelles je n'ai point eu de communication.

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire de chacune des proclamations que j'adresse à l'armée et à la population d'Afrique. J'ai la confiance qu'elles obtiendront l'approbation du Gouvernement provisoire. Je serai heureux d'en recevoir de vous l'assurance. En ce qui concerne l'armée, il n'y a pas deux langages à lui tenir. En ce qui concerne la population civile, il est évident qu'il y a lieu de constituer le gouvernement sur des bases conformes à l'esprit républicain. Je ne tarderai peut-être pas à faire connaître au Gouvernement provisoire mon opinion sur les mesures à prendre. J'ai donné une satisfaction naturelle et nécessaire à la population, en lui annonçant qu'elle serait appelée à étudier, par ses délégués, les modifications à apporter.

» Monsieur le ministre de la guerre, en l'état actuel des choses, le Gouvernement de la République peut compter qu'autant je suis décidé à m'appuyer sur l'excellent esprit de l'armée pour y continuer l'observation d'une exacte discipline, autant je suis prêt à conseiller l'adoption de toutes les réformes qui placeront les populations civiles de l'Algérie dans des conditions dignes de la République.

» Je sors à l'instant d'un banquet patriotique auquel ont souscrit spontanément toute la partie notable de la population et les officiers. Cette réunion, qu'animait l'esprit républicain, a donné lieu aux manifestations les plus fermes et les plus sages.

» Agréez, etc. »

Le général de brigade gouverneur général de l'Algérie,
E. CAVAIGNAC.

Le gouverveur général à l'armée d'Afrique.

Soldats,

La République est constituée, elle l'a été aux acclamations du pays. Une assemblée solennelle de la nation ne tardera pas à sanctionner le premier acte de sa volonté.

Soldats, le devoir, cette fois, vous est facile à remplir; vos bras appartiennent à la patrie, vous serez heureux de verser votre sang pour elle.

Le Gouvernement provisoire de la République m'a appelé à votre tête. Soldats, je ne m'y trompe pas; si la nation n'avait eu besoin que d'un homme dévoué, son Gouvernement pouvait presque jeter au hasard, parmi vous, le bâton de commandement. Le Gouvernement a voulu autre chose, il a voulu répondre à la pensée du pays tout entier. En me désignant, il a voulu honorer, au nom de la nation, la mémoire d'un citoyen vertueux, d'un martyr de la liberté.

De grands devoirs me sont imposés, j'y serai fidèle. Les vôtres, vous les connaissez, et vous n'y manquerez pas.

La nation veut que vous soyez commandés avec fermeté, avec justice. A ceux à qui elle confie son pouvoir sur vous, elle ordonne de ne pas oublier que vous êtes ses enfants. Elle veut que vos chefs méritent votre confiance, elle leur défend de l'obtenir par la faiblesse et l'oubli des devoirs. Vous me trouverez tel que beaucoup de vous me connaissent, car je ne suis pas nouveau parmi vous. Quant à vous, vos devoirs se résument dans un mot : *l'obéissance*. L'obéissance, non à la volonté d'un homme, mais à la loi militaire, telle que la volonté l'a faite.

Soldats, votre attitude, votre amour du devoir et de la discipline vont rassurer les amis de la République, et inspirer à ses ennemis un crainte salutaire.

Le gouverneur général,
E. CAVAIGNAC.

Le gouverneur général à la population de l'Algérie.

Habitants de l'Algérie,

La République a été proclamée, reconnue, aux acclamations du peuple, et l'Assemblée de la nation sanctionnera bientôt ce premier acte de sa volonté ; vos acclamations ont déjà répondu à celles qui venaient de la mère-patrie ; vous vous êtes réjouis, comme citoyens, du rétablissement du règne de la liberté ; vous vous êtes réjouis d'apprendre que la nation avait repris en main ses pouvoirs, et voulait présider seule désormais à ses affaires, à sa destinée. L'intérêt de la patrie vous occupe avant tout, et cela est juste ; mais, à côté de cet intérêt, vous placez celui de notre pays d'adoption, entièrement lié dans votre pensée, comme dans la nôtre, à l'intérêt de la patrie elle-même.

Le Gouvernement provisoire de la République m'a désigné pour le représenter en Algérie; vos intérêts sont devenus les miens, et je m'y dévoue, parce que l'honneur du pays s'y attache. Au milieu de grands événements, de grandes pensées vous occupent. Bientôt ceux que vous aurez choisis viendront au centre du Gouvernement, animés de votre esprit, pénétrés de vos besoins, étudier avec nous ce qu'il est utile de faire. Ce que je croirai utile, je le proposerai au Gouvernement; le Gouvernement, au nom du peuple, réglera votre présent, préparera votre avenir.

Habitants de l'Algérie, ma pensée est droite, mon intention est pure; ce que je crois bon je vous le dirai; ce que je croirai mauvais n'aura pas mon appui. La nation seule est puissante; c'est elle qui ordonne, c'est à elle qu'on obéit, c'est à elle qu'il est glorieux et doux d'obéir.

Préparez-vous, dans le calme et dans la réflexion, à répondre à mon appel ; la pensée qui naît ainsi est rarement mauvaise. Une juste émotion vous domine ; cette émotion est légitime, utile, nécessaire. Le repos et la tranquillité doivent en renaître, et alors nous pourrons étudier les besoins de l'administration, des affaires publiques, de la justice rendu au nom du peuple. Nous étudierons vos besoins municipaux, ceux qui se rapportent à l'expression de la pensée, à la discussion publique des intérêts généraux.

Habitants de l'Algérie, vous aurez compris, comme moi, que la mémoire de mon noble frère est vivante parmi les grands citoyens qui m'ont choisi pour présider à ses affaires. En me désignant, ils ont voulu faire comprendre que la nation entend que le gouvernement de cette colonie soit établi sur des bases dignes de la République.

Le gouverneur général,
CAVAIGNAC.

Actes patriotiques.

Le Gouvernement provisoire a reçu plusieurs députations qui venaient offrir des dons volontaires à la République.

Les employés et ouvriers de la compagnie parisienne d'éclairage par le gaz ont offert 777 fr. 5 cent., montant d'une journée de travail.

— Les employés de la maison Launay, Hautin et compagnie, fabricant de cristaux, ont offert 300 fr., produit d'une collecte faite entre eux.

— Les employés de la maison de nouveautés de Pygmalion ont offert une journée de leurs appointements par mois, pendant toute la durée de l'année 1848.

— Le citoyen Meugniot, volontaire de 1830, ancien sous-officier d'artillerie, contrôleur de fabrication attaché au chemin de fer de Lyon, avait déjà offert, en cas de guerre, le dixième de ses appointements. Depuis, en apprenant la situation financière léguée à la République par la royauté déchue, il a offert la somme de 800 fr. qu'il avait à la Caisse d'épargne.

— M. Falleul, marchand boulanger, rue Ménilmontant, 84, écrit au Gouvernement provisoire qu'il a payé l'année entière d'impôts d'avance, et que si, dans la crise financière actuelle, le Gouvernement jugeait à propos de doubler immédiatement les contributions, lui et plusieurs de ses confrères viendraient encore avec plaisir au secours de la République.

FAITS DIVERS.

On assurait ce matin que le Gouvernement provisoire, dans une réunion tenue hier soir, avait décidé à l'unanimité, moins une voix, qu'il n'y avait pas lieu de changer les dates fixées pour les élections et pour la réunion de l'Assemblée nationale.

— Les nouvelles pièces de 5 francs au type de la République ont commencé à circuler depuis hier. Elles sont d'une exécution parfaite. Il en est déjà sorti pour plus d'un million de francs des balanciers de la Monnaie.

— Nous apprenons que le conseil de la Banque consent à se départir de la lettre du décret qui l'autorise à ne pas rembourser ses billets en espèces, en faveur des personnes qui prouvent qu'elles ont besoin d'espèces pour le payement de leurs ouvriers ou les dépenses journalières de leurs ménages. Dans ce cas, elle accordera jusqu'à 500 fr. en numéraire par billet de 1,000 fr. Voici quelles sont les formalités à remplir pour obtenir ces remboursements partiels de la Banque :

Il faut faire signer d'abord par son propriétaire une attestation qui stipule les motifs urgents de la demande. Cette attestation doit être visée par le commissaire de police et par le maire de l'arrondissement. On se rend alors à la Banque qui donne un bon à toucher, moitié en espèces et moitié en billets, pour le lendemain ou le surlendemain.

Beaucoup de personnes ont déjà profité de cette mesure.

— Le 6e régiment de chasseurs, qui était caserné au quai d'Orsay, a quitté hier matin Paris, où il était depuis peu de jours.

Il paraît que les autres régiments qui étaient encore à Paris ont quitté également la capitale.

— Un très-grand nombre de citoyens avaient conservé les armes dont ils s'étaient emparés dans les journées de février, sans songer que ces armes étaient des propriétés nationales qui ne pouvaient rester entre leurs mains. Nous apprenons que sur les observations et les démarches faites par les soins de M. le préfet de police Caussidière, une grande partie de ces armes a déjà fait retour à l'État, et a été déposée dans les différentes mairies de la capitale.

On a remarqué parmi ces armes une épée dont l'un des combattants s'était emparé à la prise des Tuileries; cette épée était conservée dans le cabinet de Louis-Philippe, et lui avait servi dans les batailles auxquelles il avait pris part sous Dumouriez.

— Dans une réunion des maires et des colonels, qui a eu lieu sous la présidence du général commandant supérieur, il a été décidé qne l'uniforme et l'équipement de la garde nationale de Paris et de la banlieue ne subirait que les modifications suivantes :

1° La plaque des schakos, la rosace et la jugulaire et le bouton de la tunique sont modifiés conformément aux modèles qui seront déposés dans les mairies à dater de lundi 20 de ce mois.

3° L'épaulette rouge, corps et frange, est adoptée pour toutes les compagnies.

3° Grenade blanche au collet de la tunique.

4° Les buffleteries sont conservées; mais la giberne portera une grenade blanche en métal.

On nous communique, avec prière d'insertion, une lettre adressée au journal la *Presse*, en date du 10 mars :

« Monsieur le Rédacteur,

» Tant que votre opposition s'est adressée à un pouvoir lâche et corrupteur, nous avons applaudi à votre énergie et à votre logique. Il y avait courage, vous faisiez acte de bon citoyen, vous vous adressiez à un pouvoir fortement constitué.

» Aujourd'hui, en critiquant à outrance un gouvernement faible par son état de provisoire, mais dont le personnel et les principes ont les sympathies unanimes des masses, il n'y a ni courage, ni acte de bon citoyen. Les organes de la presse, dont les intentions sont pures, exemptes d'ambition, doivent, quelles que soient leurs opinions personnelles, prêter leur concours au nouveau gouvernement, jusqu'à l'établissement de l'assemblée constituante.

» Agréez, etc. PAUL THOMAS. »

— Le ministre de l'intérieur, en annonçant qu'il allait mettre au concours parmi les peintres et les sculpteurs une figure symbolique de la République, a fait savoir que l'on publierait prochainement le programme auquel les artistes devraient satisfaire.

Un grand nombre d'artistes nous expriment à ce sujet un vœu bien légitime : ils désirent que ce programme ne règle que les conditions matérielles imposées aux concurrents, et que le ministre laisse chacun à son inspiration. Nous nous associons pleinement à ce désir, conforme sûrement à la pensée du ministre.

— Le comité central des élections prie les citoyens de la garde nationale de vouloir bien lui faire part immédiatement des noms des candidats arrêtés dans les séances préparatoires des divers arrondissements. Il s'offre à leur donner les renseignements qui pourraient éclairer leur choix.

— Le comité central s'est mis en relation avec les comités électoraux de Rennes, de Bayonne, de Nîmes, de Vassy (Haute-Marne), de Beauvais. L'école de St-Cyr lui a également donné avis de sa constitution en comité électoral pour le département de Seine-et-Oise.

— M. Fr. Ducuing, rédacteur du *Courrier français*, se présente aux élections dans le département des Hautes-Pyrénées.

— L'assemblée générale de la caisse Baudon a eu lieu hier soir à 8 heures, dans la salle de Herz. L'exposé de la situation, présenté par M. Baudon, l'un des gérants, a paru rassurant pour les actionnaires. Après diverses questions auxquelles les gérants se sont empressés de satisfaire, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité, moins une voix, pour une liquidation amiable, et a nommé, pour liquidateurs, les trois gérants auxquels elle a adjoint, comme surveillants, MM. Michel et Valois jeune, qui tous deux faisaient déjà partie du conseil de surveillance de la société.

— La société des démocrates allemands réunis, qui vient de se former depuis peu de jours, compte en ce moment 1,500 membres. La présidence en est dévolue à M. G. Herwegh, l'un des poètes les plus populaires de l'Allemagne. M. Bornstedt, rédacteur de la *Gazette allemande*, de Bruxelles, qui vient d'être récemment expulsé de Belgique par arrêté du roi Léopold, est l'un des vice-présidents.

A la dernière assemblée de la société des démocrates allemands, on comptait plus de 3,000 assistants, parmi lesquels on a remarqué des sommités politiques de divers pays : Polonais, Russes, Hongrois, Hollandais et Belges.

— La compagnie du chemin de fer d'Orléans se trouve dans la nécessité de déclarer aux porteurs de ses *bons*, que, ne pouvant les acquitter aujourd'hui, elle est obligée d'en demander le renouvellement à six mois.

Elle paiera d'avance les intérêts à 5 0/0 l'an, au moment des renouvellements.

— Les Lyonnais et citoyens du département du Rhône sont invités à se faire inscrire chez le citoyen Desavenière, de Lyon, 50, rue de Provence, de 11 à 1 heure, pour faire partie du club républicain de Lyon.

Un prochain avis indiquera le jour, l'heure et le lieu de la 1re réunion.

— M. Edouard Gorge vient de publier chez Martinon une brochure intitulée *Révolution sociale*, dont voici le sommaire :

Organisation du travail. — Droits et intérêts des femmes. — Commerce. — Justice. — Armée. — Impôt progressif. — Impôt sur le sel. — Réforme postale. — Organisation du crédit foncier. — Dette publique. — Association de crédit. — Hypothèques. — But des banques foncières. — Mobilisation du sol. — Cultes. — Abolition des ordres religieux. — Mariage des prêtres et Divorce. — Instruction. — Noblesse — Théâtres. — Liste publique des solliciteurs. — Nominations par un jury.

— En vente chez Villermy : *Biographies* de Lamartine, Arago, Louis Blanc, etc., par M. Ch. Robin.

Départements.

On lit dans le *Courrier de Lyon* du 18 mars :

« La crise financière et industrielle prend dans notre ville un fâcheux développement. Plusieurs maisons de banque et de commission ont suspendu leurs payements. Dès hier, notre banque qui, les jours précédents, avait échangé des billets pour des sommes considérables, ne faisait plus ses remboursements en numéraire que par fraction. Hier, il a été demandé aux autorités provisoires de rendre obligatoire la circulation des billets de banque. Cette mesure a été adoptée aujourd'hui, et l'on ne peut que s'en féliciter, surtout si en la mettant à exécution on défend à la banque de faire de nouvelles émissions.

» Il est à remarquer, au surplus, que la situation de la Banque de Lyon, comme celle de la plupart des maisons auxquelles nous venons de faire allusion, n'est ni désespérée, ni même mauvaise en soi ; que leur avoir est généralement fort supérieur à leur passif. La crise tient uniquement à la disparition de la plus grande partie du numéraire, et cette disparition est elle-même la conséquence de la panique produite par les événements. »

— Des bruits alarmants et absurdes circulent dans notre ville sur de menaçants projets d'invasion qui couveraient à la Croix-Rousse par rapport à la ville de Lyon.

Nous pouvons affirmer que ces bruits ne reposent sur aucun fondement. La population ouvrière de la première de ces deux communes est, dans son ensemble, animée d'un excellent esprit, et ou la calomnie par de telles suppositions. Toutes les motions contraires à l'ordre qui se font dans les clubs sont repoussées avec indignation.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille, 16 mars :

« Le général commandant la garde nationale a remis comme premier versement entre les mains du commissaire du gouvernement, la somme de 10,000 francs résultant de la collecte faite par la garde nationale au profit des ouvriers sans travail. »

— Dans la séance de la commission municipale du 11 mars, M. Hermitte a soumis à M. le maire et aux membres de la commission municipale provisoire, une pétition par laquelle huit cents portefaix de Marseille sollicitent leur intervention auprès du gouvernement, à l'effet d'obtenir la libre entrée des blés à Marseille pendant l'année 1848.

La commission municipale provisoire s'associe pleinement aux idées exposées dans la pétition des portefaix de Marseille, et prie M. le maire de vouloir bien la remettre au commissaire du gouvernement en la recommandant à toute sa sollicitude. (*Courrier.*)

DERNIÈRES NOUVELLES.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 17 mars.

Sir D. Mall propose d'appliquer à l'Irlande les impôts levés sur la propriété, les bénéfices, les professions, industries, métiers, etc., etc., en Angleterre par les lois antérieures. L'honorable membre s'exprime ainsi : « Assurément, si l'impôt devait être permanent, on ne balancerait point à l'appliquer à l'Irlande. En effet, le gouvernement ne prétend en exempter l'Irlande que parce qu'il la regarde comme inopportune. On ne saurait dire que l'impôt ne trouverait rien en Irlande, car, dans une assemblée tenue le 5 novembre dernier, M. Smith O'Brien a fait une motion ayant pour objet d'établir un impôt sur le revenu pour l'entretien des pauvres.

Le chancelier de l'Echiquier : « Après avoir exempté l'Irlande de la taxe pendant longtemps, il serait cruel de l'y soumettre dans un moment où une si grande détresse pèse sur elle. Songez combien la taxe des pauvres est lourde en Irlande. Voulez-vous la surcharger ? D'ailleurs, les intérêts de l'Irlande et de l'Angleterre sont étroitement liés, et vous ne pouvez embarrasser l'Irlande sans embarrasser en même temps l'Angleterre. »—Plusieurs orateurs sont encore entendus et la chambre passe au vote : pour la motion, 138 ; contre, 240 ; majorité contre la motion, 80. —La chambre s'ajourne.

(*Morning Chronicle* du 18 mars.)

ALLEMAGNE.

AUTRICHE. — *Vienne.* — La *Gazette officielle* de Vienne, du 14, contient dans sa partie officielle ce qui suit :

Pour assurer la tranquillité dans cette capitale, très-agitée depuis hier, S. M. a résolu d'armer les étudiants, à l'exclusion de tous les étrangers, et en procédant d'une manière régulière. L'empereur espère que tous les bourgeois coopéreront énergiquement au maintien de la tranquillité. S. M. vient de former un comité pour examiner ce qu'exigent les circonstances, et il y fera entrer non-seulement les membres des Etats, mais aussi des membres de la bourgeoisie. S. M. espère qu'on verra dans cette mesure une nouvelle preuve de sa sollicitude paternelle et que le calme sera rétabli ; sinon elle ordonnerait, quoiqu'à regret, aux troupes de faire usage de leurs armes.

Le prince chancelier d'Etat de Metternich a remis sa démission entre les mains de S. M.

(*Zeitung's Halle* du 17 mars.)

— Extrait du *Zeitung's Halle* du 17 mars : Un mouvement populaire qui a éclaté le 13, dans la capitale, et qui a amené des collisions sérieuses entre le peuple, dirigé par les étudiants et les bourgeois, d'une part, et la force armée, d'autre part, a déterminé la retraite du prince de Metternich et du directeur de la police, M. Selduizky. On compte un certain nombre de morts et de blessés. La villa de Metternich a été saccagée par le peuple, dans la journée du 13. Metternich a quitté Vienne. Les archiducs, qui se sont rendus impopulaires dans ces journées, rentrent dans la vie privée. La force armée s'est retirée de la ville. Les postes sont occupés par la garde bourgeoise et les étudiants.

PRUSSE. *Berlin, 16 mars.* — Hier, dans la journée, des attroupements se sont formés dans plusieurs rues ; dans l'après-midi, la foule s'est rendue sur la place du château. Vers le soir, des pierres furent lancées contre les sentinelles placées aux portes du château. Aux sommations faites à la multitude de se retirer, elle répondit par de nouvelles pierres ; il fallut que la cavalerie intervînt pour faire évacuer la place. La foule descendit prudemment la Breitenstrasse et éleva des barricades. Les soldats occupés à les enlever furent assaillis à coups de pierres et il fallut employer le sabre et les balles. Il y a eu des blessés et même quelques morts. Les commissaires des bourgeois, mêlés aux groupes, ont fait tous leurs efforts pour les déterminer à se disperser. C'est à leur zèle qu'on doit d'avoir évité de plus grands malheurs. — A 11 heures, la tranquillité était partout rétablie.

16 mars. — Des nouvelles de Vienne nous apprennent que les comtes de Kolowrath et de Montecuculi sont chargés de la formation d'un nouveau cabinet.

(*Gaz. univ. de Prusse*, 17 mars.)

— Le magistrat de Berlin vient de publier l'avis suivant : « Depuis trois jours, la propriété et la sûreté des bourgeois de Berlin sont menacées. La bourgeoisie s'est prononcée formellement contre ces attentats. En conséquence, il a été décidé que dans chaque quartier de la ville, il sera établi une commission de protection, composée des employés communaux qui appelleront les bourgeois de leur quartier les plus connus et les plus dignes, et surtout les chefs de corporation. Ces commissaires auront au bras gauche une écharpe noire et blanche.

» Les délits commis contre eux seront punis comme délits contre les agents de l'autorité. »

(*Gaz. univ. de Prusse*, 17 mars.)

— On écrit de Cologne :

« Rien n'excite plus d'appréhension ici que les corps de troupes que la Prusse concentre sur le Rhin, et l'on commence à s'apercevoir que le fantôme de l'invasion française n'est pas la cause réelle de ces mouvements. Le roi de Prusse, qui tient beaucoup à ces provinces, met ce prétexte en avant pour les assujétir d'une manière plus sûre. Bien qu'on n'y envoie que deux régiments, ils ne montent pas à moins de 16 ou 17,000 hommes ; on les appelle armée d'observation. »

ITALIE.

On écrit de Turin, le 14 mars 1848 :

« Les Français domiciliés et résidant à Turin ont fait célébrer le 15 mars un service funèbre solennel pour les victimes des journées de février. Un concours assez nombreux d'Italiens et de Savoisiens s'était joint au cortége.

» Cette cérémonie a été imposante par l'esprit religieux et patriotique qui y a présidé, et qui resserre avec une force nouvelle les nœuds existants entre les Français et les Italiens.

» Une souscription a été organisée et le produit en sera prochainement envoyé à Paris au Gouvernement provisoire pour être distribué aux blessés, aux veuves et orphelins.

—Ici les affaires sont très-compliquées ; l'Autriche a, dit-on, mis le roi en demeure de se prononcer dans le délai de douze jours sur la question de paix et de guerre. Toutes les affaires sont suspendues.

ESPAGNE.

Le journal *El Espanol* fait les réflexions suivantes sur la circulaire adressée par M. de Lamartine aux agents diplomatiques de France à l'étranger : « Cette circulaire contient un paragraphe relatif à l'Espagne. Il a trait au mariage du duc de Montpensier avec l'infante Louise Ferdinande. Il n'y a dans les paroles de M. de Lamartine rien d'offensant pour la nation espagnole, rien qui porte la moindre atteinte à son indépendance. Nous en remercions M. de Lamartine ; car, bien qu'il ne se montre que juste envers la nation espagnole, comme d'autres paragraphes du manifeste sont moins circonspects vis-à-vis de l'Europe, nous avons dû témoigner que nous n'étions pas insensibles à la modération avec laquelle M. de Lamartine traite notre pays. »

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

Après une semaine orageuse, nous voyons les esprits reprendre un peu de tranquillité. En définitive, les cours des fonds publics, ce baromètre de l'opinion, ont éprouvé une hausse assez marquée.

Les premiers besoins d'argent satisfaits, nous voyons, comme en Angleterre, les capitaux, trop timides pour affronter les risques des opérations de l'industrie ou de la banque, refluer vers la Bourse et s'engager dans les fonds de l'État.

C'est toujours un meilleur symptôme que si nous les voyons se cacher ou émigrer. Que la Banque de France vienne largement en aide au commerce par des escomptes non timorés et par des avances sur des fonds publics ; — que chaque citoyen remplisse la sainte mission de prêcher la confiance à tous ceux qu'il peut influencer, et nous avons l'espoir que l'industrie et le commerce auront vu les plus mauvais jours, et que leurs plaies nombreuses se cicatriseront dans un avenir rapproché.

FONDS PUBLICS.	Cours de clôture du 23 février.	COURS du 12 au 19 mars.			Baisse du 23 février au 11 mars.
		plus haut.	plus bas.	dernier.	
France, 3 0/0	51	51	46	50.50	50
» 5 0/0	77	77	69	74.50	2.50
Actions de la Banque	1800	1800	1300	1725	75
Orléans	850	850	690	765	85
Rouen	455	455	400	412	43
Havre	220	220	200	212	8
Marseille	295	295	230	305	»
Centre	330	330	220	220	110
Bordeaux	400	400	395	400	»
Nord	350	350	330	335	15
Lyon	300	300	285	291	9
Strasbourg	342	342	335	338	

NOUVELLES DES BOURSES ÉTRANGÈRES.

Londres, 18 mars.

Cité, midi. — A l'ouverture de la Bourse, les fonds anglais ont montré une légère disposition à la baisse, d'après les nouvelles affectant les relations de l'Autriche avec la France. Les consolidés pour compte ont ouvert à 80 1/2 à 81 ; ils ont monté à 80 7/8 à 81. Le taux actuel est 80 3/4 7/8. Ils ont été faits au comptant à 80 7/8, 81, 80 3/4 ; actions de la banque, 189 à 191 ; bons de l'échiquier (de juin), 27 à 30 ; (de mars), 22 à 26 ; fonds espagnols : nouv. 3 0/0, 22 1/2 ; 5 0/0, 11 7/8 ; Brésiliens, 69. Les actions des chemins de fer sont stationnaires. (*Globe* du 18 mars.)

2 heures. — Les fonds anglais sont encore un peu languissants. Les consolidés sont à 80 5/8 7/8 ; bons de l'échiquier. 26 à 30 sh. de prime. Les valeurs étraugères sont très calmes. Fonds esp., 11 1/2 à 12 ; 3 0/0, 22 à 23 ; portugais, 14 à 16 ; hollandais, 2 1/2, 42 à 44 ; mexicains, 14 3/4. (*Idem.*)

Clôture, 4 heures. — Consolidés 80 7/8 à 81.

Fonds étrangers. — Esp. act., 11 3/4 à 7/8 ; dito 3 0/0, 22 1/2 ; passive, 27/8 ; brésiliens, 3/4 ; mexicains, 14 3/4 ; hollandais, 2 1/2 0/0 44.

Chemins français. — Paris à Rouen, 15 à 17 ; Paris à Orléans, 24 à 29 ; Rouen au Havre, 7 1/2 à 8 1/2 ; Nord, 8 à 7 1/2 ; Boulogne à Amiens, 5 à 5 1/2 ; Orléans à Vierzon, 13 à 9 ; Orléans à Bordeaux, 4 1/2 à 4, perte ; Paris à Strasbourg, 7 à 6 ; Tours à Nantes, 7 1/2 à 6 1/2 ; Paris à Lyon, 9 à 8 1/2.

Amsterdam, 17 mars. — 5 % esp., 8 1/8 à 3/4 ; gros. pièces, 7 1/8 à 1/2 ; 3 0/0 esp., 22 3/4 à 23 ; 3 0/0 intér., 15 7/8 ; coup., 6 7/8 ; pass., 2 3/4 à 3 ; portug., 3 0/0, 13 à 14 ; id., 4 0/0, 14 à 15. Intég., 2 1/2, 41 1/4 ; 3 0/0, 48 1/2 ; 4 0/0, 62 ; Ard. (de 510), 7 1/2 à 5/8.

Berlin, 16 mars. — 3 1/2 0/0, 83 1/4 pap. ; 82 3/4.

Hambourg, 15 mars. — 5 0/0 esp. ; 8 papier et argent.

Vienne, 13 mars. — 5 0/0, 83 ; 4 0/0, 73 ; 3 0/0, 56 ; Banque, 1,220 ; empr. 1834, 138 ; empr. 1839, 93 1/2.

Leipsig, 15 mars. — Banq., 158.

Francfort, 16 mars. — 5 0/0, 71 ; 2 1/2 0/0, 35 1/2. Les fonds espagnols ne sont pas cotés.

Madrid, 13 mars. — 3 0/0, 23 3/4, au comptant (après la bourse, 23 1/4 arg., 23 1/2 pap.) ; 5 0/0, 14 pap. (après la bourse, 14 pap.) ; dette sans intérêt, 5 pap. (après la bourse, 4 8/4 arg.) ; coupons, 10 pap. ; banque de Saint-Ferdinand, 112 argent, 114 pap. ; changes, Caris 5 arg. ; Londres 47 arg.

Anvers, 18 mars. — Dette act. d'Esp., 8 3/4 ; 2 1/2 0/0, 33 1/2 ; 4 1/2 0/0, 62 1/2 à 63 ; Emprunt (1840), 66 à 67.

Bruxelles, 18 mars. — 5 0/0 1840, 69 1/2 à 68 ; 1842, 68 1/2 ; 4 1/2, 64 1/2 ; 2 1/2 0/0, 33.

Nouvelles des Théâtres.

Le *Théâtre-Français* est le *Théâtre de la République*.

Tous les citoyens doivent y trouver un facile accès.

Tous doivent pouvoir assister aux représentations des chefs-d'œuvre qui illustrent la scène française.

En conséquence, l'administration du Théâtre de la République a décidé qu'à dater d'aujourd'hui dimanche, 19 mars, *une large réduction* serait faite sur le prix des places suivantes :

Amphithéâtre : 50 cent. au lieu de 1 fr. 25 c. ; 2e galerie, 1 fr. au lieu de 2 fr. ; 3es loges, 1 fr. au lieu de 2 fr. 50 c. ; galerie des 2es loges, 2 fr. au lieu de 3 fr. ; 2es loges, 2 fr. 50 c. au lieu de 4 fr.

Aujourd'hui, l'*Avare*, de Molière ; le *Barbier de Séville*, de Beaumarchais. Lundi, *Cléopâtre*, par Mlle Rachel. Mardi prochain, 21 mars, 1re représentation : *l'Aventurière*, comédie en cinq actes, en vers.

Incessamment, 1re représentation (à ce théâtre), *Lucrèce*, tragédie en cinq actes de M. Ponsard.

Les rédacteurs : HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI.

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 19 MARS.

TH. DE LA RÉPUBLIQUE.
On commence à 6 h. 3/4.

L'AVARE,
c. 4 a. Molière.

Harpagon — Mauzin
Cléante — Leroux
Valère — Mirecour
Anselme — Maubant
Mc Simon — Mathieu
Me Jacques — Samson
Laflèche — Got
Brindavoine — Dangremont
Lamerluche — Alexandre
commissaire — Fonta
Elise mesd. — Solié
Marianne — Worms
Frosine — Brohan

LE BARBIER DE SÉVILLE,
c. 4 actes, Beaumarchais.

OPÉRA-COMIQUE.
On commence à 6 h. 1/2.

MARIE,
op.-c. 3 a. Planard, Hérold.

baron — Grihnon
Adolphe — Emon
Henri — Audran
Georges — Victor
Lubin — Sainte-Foix
baronne mesd. — Blanchard
Emilie — Lemercier
Marie — Revilly
Suzette — Félix

LES MOUSQUETAIRE DE LA REINE,
op.-c. 3 a., de St-Georges, Halévy.

Biron — Mocker
d'Entragues — Roger
Roland — Hermann
Narbonne — Azéma
Rohan — Duvernoy
Gontaut — Palianti
Créqui — Adolphe
grand prévôt — Victor
mad de Solannge — Lavoye
mad de Simiane — Darcier
grand-maîtresse — Blanchard
dame d'honneur — Sainte-Foy

ODÉON.
On commence à 6 h. 0/0

LE MENTEUR,
c. 5 a. Corneille.

LES MÉMOIRES DU DIABLE,
c.-v 3 a. Arago, Vermont.

Robin — Luguet
Gautier — Lemaire
de Cerny — Osmont
comte — Baptiste
chevalier — Larochelle
Valentin — Lachèvre
Marie mesd. — Albert
baronne — Letourneur
comtesse — Darcy
mad. Giraud — Grassau

LES VICTIMES CLOITRÉES,
dr. 4 a. Monvel.

St-Alban — Osmont
Francheville — Baptiste
Derval — Beauvallet
Laurent — Darcourt
Louis — Duguet
Picard — Anselme
Ambroise — Barbier
Anastase — Bellanger
André — Cantel
Eugénie mad. — André
St-Albin — Dupont
fem. de chambre — Grassau

THÉATRE-HISTORIQUE.
On commence à 6 h. 0/0.

MONTE-CHRISTO.
dr. 5 a. 6 tab. A. Dumas, A. Maquet.

(1re soirée.)

Dantès — Mélingue
Danglars — Chéri
Morel, — St-Léon
Pénélon — Barré
Caderousse — Boutin
Dantès père — Cullier
Noirtier, — Dupuis
Fernand, — George
Villefort — Lacressonni.
Faria — Bonnet
Antoine — Charles
Bertuccio — Crette
Raville — Beaulieu
le Gouverneur — Peupin
un agent de pol. — Lefèvre
Mercédès mesd. — Lacressonni·
la Carconte — Person
Grignolle — Jouve
René — Maillet
Delistel — Leval
mad. Morel, — Fontenay
fem. de chambre. — Betzy

OPÉRA-NATIONAL.
On commence à 6 h. 1/4.

ALINE,
op.-com. 3 a, Vial, Favières, Berton.

Saint-Phar — Béraud
Sigiskar — Huré
Usbeck — Fosse
Osmin — Huner
Oscar — Therasse
Bahadar — J. Kelm
Aline mesd. — Petit-Brière
Zélie — Bourdet
jeune fille — Honorine
Danse : mesd. Richard, Paulus, Landelle, Demonchy, Adeline, Ernestine, Aurélie, Joséphine, Adèle.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.
pièce militaire en 7 tableaux, Labrousse, Maillan.

Dumouriez — Sallerin
Danton — Jouard
Carnot — Huré
Kellermann — —
Billaud-Varenne — Pédorlini
Biron — Raguenot
St-Just — Lecourt
Marceau — Dutilloy
Tallien — Valiod
Ranaud — —
Cambon — Huner
Barrère — Beraud
Treilhard — Legrand
prieur — Aubarède
général prussien — Roger
garçon — —
Pétion — Verner
Duval — Thérasse
huissier — —
Max — Fosse
Camisard — Martin
Guillaume — Lebel
Lerosier — Hervé
Hermann — Beaugrand
Foliquet — Delsarte
Jérôme — Peret
Grimoard — Filhol
officier — Léon
Marguerite mesd. — Mancini
Victoire — Couraud
Emilie — Honorine
Théophile — Héron

VAUDEVILLE.
On commence à 0 h. 0/0.

INCESSAMMENT L'OUVERTURE.

VARIÉTÉS.
On commencera à 6 h. 1/2.

LE SUISSE DE MARLY,
v. 1 a. Brudswick.

Salbach — Hoffmann
chevalier — Saint-Just
Frusquin — Kopp
exempt — Ernest
Flipotte mesd. — Potel
mad. Salbach — Thibault
mad. de Simiane — Azimont

TURLUTUTU,
v. 1 a. Laurencin, Davesne,

LE MARQUIS DE LAUZUN.
v. 1 a., Carmouche, Vermont.

Le baron — Bardou
Le docteur — Rébard
Goulussmann — Dussert
Frikandoff — Amedée
Le marquis Mes — Déjazet
La comtesse — Lobry
Hildegarde — Flore.

UNE DERNIÈRE CONQUÊTE,
v. 2 a. Rosier.

Virefeuille — Lafont
Charlemont — Laba
Hélène mesd. — Marquet
Laure — Virginie
Florine — Potel

GYMNASE.
On commence à 0 h. 0/0.

THÉATRE MONTANSIER.
On commence à 7 h. 0/0.

LE CAMARADE DE LIT, v. 1 a.
Vanderburg, F. Langlé.

LE VIEUX GAMIN,
folie-vaudeville, 2 actes.

Choiteau — Grassot
Tircis — A. Tousez
Citèle — Lhéritier
Hérato mesd. — Juliette
Prime-Vert — A. Duval
Romanesca — Dupuis
Bussanton — Lecomte

Le Choriste.

UN JEUNE HOMME PRESSÉ,
v. 1 acte.
Dardard, Ravel — Ponbichet Sainville — Colardeau, A. Tousez.

La Mère Michel.

34 FRANCS OU SINON !
v. 1 a.

Blandureau — Sainville
Roquet — Grassot
Poléon — Germain
Gaudillard — Kalékaire
Anaïs mesd. — Pauline
mad. Blandureau — Grassot

PORTE-SAINT-MARTIN.
On commence à 5 h. 1/2.

M. LAFLEUR.

LE GÉANT GALIFRON,
acte détaché de la Belle aux Cheveux d'Or.

Avenant — Gabriel
Cocoli — Téterdj
Galifron — Benjamin
géant — Tassin
fée des roseaux — Amant
fée du désert — Boutin

GUILLAUME TELL,
dr. 5 a. V. Boileau.

Guillaume Tell — Raucourt
Stauffacher — Jemma
Walter Furst — Marius
Melchtal — Linville
Ruodi — Dubois
Conrad — Déchampt
Rosselman — Moessard
Verni — Vissot
Friesard — Albert
Gessier — Mulin
Meier — St-Amand
Stressi — Néraut
Hedwige, Mmes — Halley
Gertrude — Daubrun
Armgart — Charton
Jemmy — Désirée
Walter Tell — Daroux

Chant de la République.

LA FIN DU MONDE,
revue 3 a.

Jouée par MM. Perrin, Gabriel, Potier, Moessard, Tournan, Vissot, Dubois, Albert, St-Amand, Benjamin, Mayer, Marchand, Gredelu, Tassin, Nérault, Cotti, Potonnier. — mesd. Amant, Grave, Génot, Désirée, Daroux, Boutin, Eléonore,

AMBIGU.
On commence à 5 h. 1/2.

NOTRE-DAME-DES-ANGES,
dr. 5 actes.
Précédé de :
UN MARIAGE EN 1793,
Prologue en un acte.

Frédéric — Mondidier
de Trénitz — Chilly
Maurice — G. Guichard
Bernard — Arnault
Gauthier — Stainville
Pandeloup — Ménier
Michel — Laurent
maître d'hôtel — Thierry
Thérèse Mmes — Guyon
Louise — Naptal-Arn.
Catherine — Lemaire

GAITÉ.
On commence à 6 h. 1/2.

LES DEUX GAMINS,
ou 1830 et 1848,
à-propos patriotique, 2 actes.
A. Bourgeois, M. Masson.

Bongrain — Neuville
Isidore — Taillade
Pierrot — Francisque
Coliquat — Dubou7jal
André — Rosier
Cerf-Volant — Lesueur
Guibolle — Charlet
élève — Delafosse
Champaroux — Edouard
Thérèse mesd. — Léontine
Froncine — O. Robert

LE PACTE DE FAMINE,
d. 5 a. E. Berthet, P. Foucher

Beaumont — Surville
Marcel — Gouget
Saint-Val — Emmanuel
Malisset — Serres
de Chaumont — Rosier
Boyrel — Charlet
Louise mesd. — Meignan
Firmin — Ysannah
la Petit-Pas — Clara Blum
Marianne — Eléonore

FOLIES.
On commence à 5 h. 1/2.

LA FILLE DE MARBRE,
v. 1 a. Clairville, Cordier.

LA ROSE DE PROVINS,
v. 1 a. E. Nyon.

LA FILLE DU MENUISIER,
c.-v. 2 a. Dennery.

LSE 2 POMMADES,
f.-v. 1 a. Marc-Michel.

LE MARIAGE IMPOSSIBLE,
c.-v. 2 a. Mélesville et Carmouche.

TH. DU LUXEMBOURG.
On commence à 7 h. 1/2.

La Dot,
Belle Hermine,
Serin envolé,
Barricades.

COMTE.
on commence à 7 h.

AUGUSTA,

L'ANGUILLE DE MELUN.

LA MEUNIÈRE BONBEC,

LES RENDEZ-VOUS VILLAGEOIS.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8.